



Aon France : un partenaire indépendant et objectif

Aon vous conseille en toute objectivité quant au choix de vos partenaires assureurs ou réassureurs : Aon France n'est liée à aucun canal de distribution exclusif.

Le capital social d'Aon France n'est détenu par aucun assureur ou réassureur, offrant ainsi la certitude d'une analyse objective des marchés au sens des dispositions figurant à l'article R 520-1 du Code des assurances.

Au quotidien, Aon s'engage à :

- vous apporter des solutions adaptées à vos besoins en mettant à votre disposition ses expertises techniques ;
- vous donner accès à l'ensemble des assureurs en France et dans le monde ;
- optimiser vos garanties ;
- défendre vos intérêts, notamment en cas de sinistre ;
- vous faire bénéficier de toutes ses ressources ;
- vous apporter une qualité de service au-delà des standards habituels.

Aon France est une société de courtage d'assurances et de réassurances immatriculée auprès de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS) sous le numéro 07 001 560. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le site internet de l'ORIAS : www.orias.fr

Selon la législation en vigueur sur l'intermédiation, Aon France exerce ses activités sous le contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel).

61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 - France

Pour toute réclamation éventuelle, Aon met à votre disposition un service dédié :

Aon France
Service Réclamations
31-35 rue de la Fédération
75717 Paris Cedex 15
service_reclamation@aon.fr

Nous vous invitons à prendre connaissance de la politique du groupe Aon en matière de protection des données personnelles et d'utilisation des données clients, sur notre Internet www.aon.fr/confidentialite

Cette note de présentation est dressée conformément aux dispositions des articles L 520-1 et R 520-1 du Code des assurances, issus respectivement de la Loi N° 2005-1564 du 15.12.2005 et du Décret N° 2006-1091 du 30.8.2006. Les chiffres figurant sur ce document sont arrêtés au 31.12.2009.

Qui sommes-nous ?

Aon Corporation

N°1 mondial du courtage d'assurances et de réassurances, Aon Corporation rassemble 59 000 personnes réparties dans 500 bureaux à travers 120 pays. En 2010, son chiffre d'affaires s'élève à 7,6 milliards de dollars.

Aon Corporation, dont le siège social est situé à Chicago, est coté sur la place financière de New York.

Aon France

Grâce à la mobilisation de ses 1200 salariés et fort de son dynamisme commercial, Aon France a réalisé un chiffre d'affaires de 281 millions d'euros en 2010. Les équipes d'Aon apportent à leurs clients toute leur expertise pour les accompagner sur l'ensemble de la chaîne de transfert de leurs risques : conseil, intermédiation et gestion.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site Internet : www.aon.fr

Aon France

Siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75717 Paris Cedex 15
t +33(0)1 47 83 10 10 | f +33(0)1 47 83 11 11 | w.aon.fr
Société de courtage en assurances et réassurances immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le N° 07 001 560
SA au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Paris | N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248
GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES



Charte de l'intermédiaire

Intermédiation :

Le client reconnaît par sa signature :

- que l'offre faite par Aon France est en adéquation avec les demandes qu'il a formulées initialement,
- et qu'en conséquence, la proposition qui lui est faite est en conformité avec les obligations de conseil fondé sur une analyse objective du marché qui résultent pour Aon France des dispositions de l'article L. 520-1 II du Code des assurances.

Sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle, il est expressément convenu qu'en aucun cas, les conséquences financières de la responsabilité civile professionnelle d'Aon France ne sauraient dépasser la somme de 2 000 000 € (2 millions d'euros).

Faculté de renonciation :

Par ailleurs, le client reconnaît également par sa signature qu'il a été informé de sa faculté de renonciation conformément à l'article L 112-9 du Code des Assurances : « Toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre une proposition d'assurance ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités. »

MODELE DE LETTRE DE RENONCIATION à adresser à Aon France

"Je soussigné(e) M., demeurant renonce à mon contrat n°....., souscrit auprès de l'assureur, et ce, conformément à l'article L 112-9 du Code des Assurances.

J'atteste n'avoir connaissance, à la date d'envoi de cette lettre, d'aucun sinistre mettant en jeu une garantie du contrat depuis mon acceptation de la présente offre."

Date

Signature

Données personnelles :

Nous vous invitons à prendre connaissance de la politique du Groupe Aon en matière de protection des données personnelles et d'utilisation des données clients, sur notre site internet www.aon.fr/confidentialite

Aon France

Siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75717 Paris Cedex 15 | [w aon.fr](http://www.aon.fr)
Société de courtage en assurances et réassurances immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le N° 07 001 560
SA au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Paris | N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248

GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES